Portrait de la dévote aux heures d'Eustache Deschamps à Eloy d'Amerval

« Surtout pas d'histoires ! »[1]

Dévote, au XV^e^ siècle, ne s'employait pas si roidement que de nos jours. Godefroy, après avoir relevé et confirmé par des exemples empruntés à la fin du Moyen Age : *devocieus (devotieux, devotieulx)* au sens de « dévot », « dévoué »[2], enregistre *devot, devoult,* qui signifie « dévoué »[3] — en somme « enclin à porter aide et assistance », dans un contexte conjugal entre autres[4]. *Devot*, plus ancien que *devotieux*, vient du latin *devotus*, qui d'abord veut dire, en effet : « dévoué ». Ce n'est que dans le *Complément* de ce *Dictionnaire*[5] que l'on prend en compte les significations données de longue date à *devotus* par le latin ecclésiastique et assimilées par le parler vernaculaire ; appliqué à une

1 — Lettre de Valery Larbaud à A.A.M. Stols, Valbois, 25 septembre 1928, à propos d'*Une Nonnain* (Chapitre IX d'*Aux couleurs de Rome*, paru pour la première fois dans *Commerce*, XVII, automne MCMXXVIII) : « C'est un essai de portrait *sans récit,* comme *Deux artistes lyriques* : il s'agit de chercher une nouvelle liberté : s'affranchir du récit, de la narration. Si jamais je faisais un recueil, je mettrais en épigraphe : "*Surtout pas d'histoires !*" ». Valery Larbaud, *Œuvres*, préface par Marcel Arland, biographie, commentaires et notes par G.Jean-Aubry et Robert Mallet, N.R.F., Bibliothèque de la Pléiade, 1958, p. 1281 (pour le texte d'*Une Nonnain*, dédié à Gaston Gallimard, pp. 1021-1041).

2 — II, 705 ab.

3 — *Ibid.*, 706 c. Le narrateur du *Testament* qualifie la Grosse Margot d'« Assez devote creature » (vers 1586) : « dévouée », s'entend. Voir J. Rychner et A. Henry, *Le Testament Villon, II, Commentaire*, p. 222. Voir aussi le *Rondeau CCCXXXVI* de Charles d'Orléans : « O tresdevotes creatures... » (édition P. Champion, II, p. 484).

4 — Montaigne encore (cité par Littré, II, p. 1849) : « C'est une religieuse liaison et devote que le mariage »... *Essais*, I, chap. 30 (édition, M. Rat, Classiques Garnier, p. 227).

5 — IX, *374 c.*

personne : « zélé pour la religion, pour les pratiques religieuses », ou « voué, consacré à Dieu », qui s'entend aussi au sens abstrait (pour une « pensée », une « prière ») et au sens matériel (une « chapelle », une « église »). A côté de cet emploi adjectif qui ne recèle rien de péjoratif, la fin du Moyen Age use elliptiquement du mot, sous la forme de l'adjectif substantivé au féminin, pour désigner, comme Godefroy le signale encore, la « religieuse de Sainte-Avoye ». Avoie (c'est-à-dire Eva, Hedwige) était une des onze mille vierges, cousine de sainte Ursule, rescapée du massacre perpétré par les Huns sous les murs de Cologne et réfugiée sur les côtes de la Gaule, près de Boulogne. Ses reliques avaient été transférées à Paris, à l'abbaye de Saint-Antoine, et sous le règne de Louis XI avait été fondée sous son invocation une communauté de veuves[6]. Elle était située rue du Temple, avec une chapelle à l'étage. Villon, qui mentionne cet établissement parisien[7], cite par deux fois les Dévotes, autrement nommées « Filles Dieu » et associées aux Béguines, parmi ses légataires[8] : honneur équivalant à une charge, puisque sans ambages sont insinuées leur hypocrisie, leur goinfrerie, leur luxure. *Avoie*, par calembour, suggère *avoier*, c'est-à-dire : « remettre sur le bon chemin », où le poète ne fait voir que dévoiement. Voilà comment la liberté de ses sarcasmes s'ajuste à la satire traditionnelle des types religieux.

Cependant il existe dans notre littérature un type de la dévote laïque dont on présume qu'avec l'exagération même et la concentration de traits qui rendent le portrait vivant, il reflète quelque peu la réalité, et que le XVII[e] siècle a largement contribué à fixer, satire comprise. L'affectation dans la démonstration de piété verse un peu trop dans la démesure et l'excès pour ne pas éveiller le soupçon de dessèchement rigoriste ou d'hypocrisie habile. Dès lors, bien avant que Rousseau ne fustige les « dévots de profession »[9] et que Renan n'insiste sur les « vaines pratiques des dévots »[10], la notion même de dévotion s'est trouvée entachée d'une nuance péjorative : trop souvent cette attitude apparaît comme une erreur de soi-même ou un simulacre[11] : illusion ou pose. La Bruyère emploie *dévotion* ou *dévote*

6 — L. Réau, *Iconographie des Saints*, P.U.F., pp. 164-165.

7 — C'est là, « Et non ailleurs », précise-t-il, qu'il « ordonne (...) [s]a sepulture », se privant ainsi d'un tombeau : « Car il greveroit le plancher ». (*Testament*, huitain CLXXVI, vers 1868-1875).

8 — *Lais*, huitain XXXII, vers 249-256 ; *Testament*, huitain CXVI, vers 1158-1165.

9 — *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, VI[e] partie, lettre VIII ; édition R. Pomeau, Garnier, 1960, p. 686.

10 — *Vie de Jésus ; Œuvres complètes*, Calmann-Lévy, IV, XIV, p. 224.

11 — Bloch et Wartburg, p. 192 b : « Le sens péjoratif de ces mots — [dévot et dévotion] — (qui se prennent encore en bonne part) paraît dater du XVII[e] siècle, vers l'époque du *Tartuffe* et de la *Cabale des Dévots* ». Cependant Alice Planche me suggère que les premières acceptions

pour « fausse dévotion ou fausse dévote »[12] ; le *dévot*, Boileau l'oppose au « chrétien véritable »[13] et Molière, dans la Préface de son *Tartuffe*, proteste de sa volonté de « bien distinguer le personnage de l'Hypocrite d'avec celui du vrai Dévot ». Pour recouvrer sa valeur originelle, cette notion requiert ainsi l'épithète qui atteste de la vérité de l'attitude et de la sincérité du sentiment... C'est bien le moins si l'on s'en tient (sans parler de Tartuffe) à quelques personnages de dévotes que montre à l'œuvre le théâtre de Molière. Dans la première scène du *Tartuffe*, Madame Pernelle, qui n'est pas à une superfluité près, rapporte l'appréciation, et plus précisément la désapprobation de la voisine quant au train de la maison d'Orgon. Cette voisine, bien nommée Orante, est réputée de mœurs austères et zélée dévote. Dorine la « forte en gueule », qui ne manque pas de bon sens, décortique sans peine l'« exemple » : celle-là, coquette délaissée des galants, s'est convertie au « métier de prude », et la rigueur de ses arrêts s'explique par le dépit[14]. Ce motif du refuge dans la pruderie moralisante — une fois le cœur déserté des hommages — se voit à l'œuvre lorsque Molière, dans une scène célèbre du *Misanthrope*, confronte Arsinoé à Célimène qui la démasque et pour ainsi dire la confesse[15]. Bref, et pour conclure sur ce point en évitant la redondance, voici La Bruyère : « La dévotion vient à quelques-uns, et surtout aux femmes, comme une passion, ou comme le faible d'un certain âge, ou comme une mode qu'il faut suivre »[16].

Célimène pourrait devenir un jour Arsinoé. Affreux constat : la dureté du monde est telle qu'à l'automne précoce de la séduction, la coquette fanée se retire au désert d'une religiosité mondaine qui s'érige en autorité morale. Par conséquent il y a loin de la charité à la pruderie, de l'amour du prochain à la jalousie envers la jeunesse, de la religion à la bienveillance, et en fin de compte de cette dévotion à la foi. Cependant, que la dévote eût pu s'obstiner à n'être que rabat-

de cette interprétation péjorative pourraient remonter aux *Satyres* de Mathurin Régnier, soit, cinquante ans avant *Tartuffe*, à la période 1609-1613.

12 — *Les caractères* ; par exemple *Des Femmes*, 43 (VI) et 44 (VII) ; édition R. Garapon, Garnier, pp. 123 et 124.

13 — « Car d'un Dévot souvent au Chrétien véritable La distance est deux fois plus longue, à mon avis, Que du Pôle Antartique au Destroit de Davis ». (*Satires*, XI, vers 114-116 ; édition A. Cahen, Paris, 1932 (S.T.F.M.), p. 195.

14 — Vers 117-140.

15 — Acte III, scène 4. Par exemple, Célimène : « Il est une saison pour la galanterie, Il en est une aussi propre à la pruderie ; On peut par politique en prendre le parti, Quand de nos jeunes ans l'éclat est amorti : Cela sert à couvrir de fâcheuses disgrâces. Je ne dis pas qu'un jour je ne suive vos traces, L'âge amènera tout, et ce n'est pas le temps, Madame, comme on sait, d'être prude à vingt ans ». Arsinoé : « Certes, vous vous targuez d'un bien faible avantage, Et vous faites sonner terriblement votre âge... », vers 977-986.

16 — *Les Caractères ; Des Femmes*, 43 (VI) ; *édition citée*, p. 123.

joie, on le savait depuis longtemps : dans le lai d'*Yonec*, la sœur du vieux mari, gardienne de la vertu de la jeune épouse, c'est-à-dire geôlière de la *malmariée*, passe le temps à *verseiller*[17], autant dire « moduler des *versets* », en un mot *psalmodier*, « fredonner des psaumes ». Le Psautier fait partie du personnage, et le prêtre n'est pas loin, allié de cette femme dans le maintien de la loi bien-pensante. Son Dieu, leur Dieu n'est pas le même que Celui qui consent à l'aventure de l'amour sitôt que l'épouse en formule le désir par une incantation. On connaît la suite. Cette belle-sœur sévère, prude en somme, et dévote à ses heures, c'est une vieille, *vetula guardador* de la parole féminine dont une mauvaise tradition fait craindre la *diversité*. Elle contribue à représenter l'oppression de l'ancienne loi que le merveilleux déjoue et désavoue en fin de compte en apportant l'amour à une jeunesse aspirant au bonheur. On retrouve le conflit du désir et de la société, du printemps de l'espoir et de l'hiver de l'existence. Ainsi le portrait de la dévote remonte loin, ou du moins la mention, dans l'esquisse du type, d'une certaine tyrannie morale exercée sur fond pieux. Un autre Moyen Age, celui des XIV^e^ et XV^e^ siècles, va nous donner à voir (avec, par bonheur, une gravité moindre et un parti pris différent) une variante intéressante de ce portrait : la dévote aux Heures.

Ce portrait, il est possible qu'on en détaillerait les traits à partir de canons étendus et variés de la littérature et par exemple, le genre de la nouvelle autoriserait peut-être à prendre en compte une fonction dramatique ou narrative de la dévote[18]. L'enquête préparatoire à cette étude est plus restreinte et se limite à la poésie morale, celle qui observe les mœurs pour les décrire et au besoin les décrier, poésie moins directrice que correctrice, moralisante en effet moins que moralisatrice, et au besoin édifiante. Du portrait de la dévote aux Heures, en ce domaine il se dégage, durant le « bas » Moyen Age, une certaine unité. Puisque la pratique religieuse n'est pas l'apanage de la maturité, ces moralistes vont nous montrer (avec un soupçon de misogynie) que pour être dévote, on n'en est pas moins femme, ce qui est rassurant pour les hommes, et, somme toute, pour les femmes aussi. Ils nous signalent accessoirement d'autres choses, qui ne sont peut-être pas tout à fait périmées : que la messe n'est pas la messe, pour l'un et l'autre sexe, que si l'on va y prier, de préférence en y

17 — Vers 59-60. Edition J. Rychner, p. 104.

18 — Qu'on se remémore seulement, au domaine romanesque et en 1532, la sinistre farce que Panurge inflige à une jeune dame dévote qu'il convoite (*Pantagruel*, chapitre XIIII ; édition V.-L. Saulnier, Genève, 1965, pp. 115-125). Cette « haulte dame de Paris », à défaut d'Heures, porte, attachées à sa ceinture par un ruban, de belles « patenostres » : « car c'estoit une de ses contenances à l'esglise » (*édition citée*, p. 119).

croyant, et qu'un livre n'est un livre qu'à condition d'être lu, c'est-à-dire, socialement, pas toujours. Intéressant portrait : d'une part, dans une perspective générale, il s'agit du sujet féminin, sur lequel il s'écrit, de tout temps et d'ailleurs en tout genre, du moins en prose autant qu'en poésie, soit de bien, soit de mal ; d'autre part, dans l'histoire des idées et des mœurs, l'époque du Moyen Français voit l'expansion et l'apogée du livre d'Heures, élément dont on devine que la littérature morale peut se l'approprier pour en modifier en la renouvelant la représentation de la femme.

Les « Heures », comme il se disait couramment par un raccourci métonymique[19], sont venues remplacer le Psautier, probablement dès le milieu du XIII^e siècle, dans les usages de la dévotion privée (et pas seulement laïque). Nombreuses au XIV^e siècle, leur vogue marque véritablement le siècle suivant et le début du XVI^e : leur déclin correspond à la Réforme. De tels livres donnaient au chrétien la possibilité de modeler sa journée sur le rythme de la vie religieuse. Les Heures, ce sont en effet les heures canoniales où se récite en l'occurrence l'Office de la Vierge[20]. Cet Office, comportant des variantes suivant les usages locaux, ainsi que d'autres éléments eux aussi détachés du Bréviaire, constituent (après avoir fait partie du Psautier) le « noyau essentiel » du livre d'Heures, qui comprend aussi des « éléments secondaires » (fragments des Evangiles, *Heures de la Croix, Quinze Joies de la Vierge*, etc.), et des « éléments accessoires », surtout des prières en latin ou en français[21]. La composition donnait une place au goût du possesseur : l'originalité du livre d'Heures vient aussi de sa destination privée. Produit de l'artisanat de piété et non ouvrage spécifiquement liturgique, l'accent laïque y est net[22]. Sur l'ensemble, Pierre Rézeau différencie trois groupes[23], depuis les chefs-d'œuvre bibliophiliques jusqu'au tout-venant de l'édition[24] en passant par les beaux livres élégamment illustrés : on soupçonne que l'assiduité de

19 — Dans cet emploi, le mot se rencontre pour la première fois dans un conte de la Vie des Pères, vers 1250. Voir P. Rézeau, *Les Prières aux saints en français à la fin du Moyen Age, Introduction — Les Prières à plusieurs saints*, Genève, 1982, p. 9, n. 21.

20 — Pour l'étude du livre d'Heures, voir P. Rézeau, *ouvrage cité*, pp. 2-17 ; bibliographie du sujet, p. 2, n. 4 ; ajouter P. Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du moyen âge*, Strasbourg, 1933, notamment pp. 11-13.

21 — P. Rézeau, *ouvrage cité*, pp. 8-15.

22 — Par exemple le calendrier n'y commence pas à l'Avent, comme l'année liturgique, mais, comme l'année civile, au 1^er janvier.

23 — *Ouvrage cité*, pp. 3-6.

24 — Le premier livre d'Heures imprimé en France apparaît en 1486 (nouveau style). Imprimerie ne veut pas dire a priori production médiocre : certaines de ces Heures sont abondamment et luxueusement illustrées de gravures dur bois. Mais les libraires, notamment au deuxième quart du XVI^e siècle, ont favorisé les gros tirages qui leur permettaient des prix de vente à bon marché. Voir P. Rézeau, *ouvrage cité*, p. 6 et n. 12.

la lecture pouvait être inversement proportionnelle à la qualité de l'exécution. Par commodité, on distinguait, à l'instar des libraires et bibliothécaires, Grandes Heures et Petites Heures (entre autres) non par évaluation du contenu, mais pour indiquer le format, qui varie de l'in-folio au livret de poche[25], autrement dénommé *Heurettes*[26].

Un livre d'Heures pouvait être destiné spécialement à une femme[27], soit que celle-ci l'eût commandé, soit qu'on lui en eût fait présent. On s'en rend compte, dans le fonds des Bibliothèques, soit par la marque de possession — figurée par l'emblème héraldique ou attestée par une mention manuscrite — soit par le genre adopté dans la formulation écrite des invocations : « Moi, qui suis pécheresse... » On imagine sans peine qu'un tel ouvrage, en dehors ou en plus de sa fonction pieuse, pouvait être estimé aussi, et quelquefois surtout, en tant qu'objet de prix[28]. En ce sens il n'était pas rare, si l'on en croit les poètes moralistes, qu'il devînt pour les belles dévotes un attribut de coquetterie.

C'est ainsi qu'entre bien d'autres choses, une femme imaginée par Eustache Deschamps demande à son mari :

> Heures me fault de Nostre Dame,
> Si comme il appartient a fame
> Venue de noble paraige,
> Qui soient de soutil ouvraige
> D'or et d'azur, riches et cointes*, **élégantes*
> Bien ordonnees et bien pointes*, **cousues*[29]

25 — Grandes Heures de Jean de Berry : 40x30 cm ; Très petites Heures d'Anne de Bretagne : 6,6x4,6 cm. Voir P. Rézeau, *ouvrage cité*, p. 4, n. 9.

26 — *Heurete, eurette*, continuait de s'employer au sens temporel. Pour la curiosité : « Lorraine : *Il y a belle eurette* que je ne le vois plus, il y a longtemps que je ne le vois plus. Par agglutination, de l'article, on dit populairement : Il y a belle *lurette* ». Godefroy, *Dictionnaire*, IV, 472 a.

27 — Voir P. Rézeau, *Les Prières aux saints...*, *Prières à un saint particulier et aux anges*, *Glossaire et Tables*, Genève, 1983, *Table III*, pp. 605-644. A s'en tenir aux livres d'Heures au sens strict, et d'autre part tous groupes codicologiques et tous états sociaux confondus, on relève, comme ayant été destinés à des femmes, les articles suivants de cette Table : 15, 23, 29, 37, 42, 48, 70, 106, 111, 112, 116, 120, 122, 173, 178, 180, 197, 215 ; et peut-être 1, 5, 11, 86, 157, 239 ; ajoutons que les articles 15 et 23 appartenaient chacun à une religieuse.

28 — Voir Pierre Rézeau, *ouvrage cité*, tome I, 1982, p. 5 et n. 11. Il s'agit d'un livre d'Heures élégant (Lille, Bibliothèque municipale, 61), dont la propriétaire, religieuse augustine de l'Hôtel-Dieu de Paris, stipule en 1510 comment il peut être utilisé pour rehausser, tel un objet précieux, une fête de la communauté. Pierre Rézeau ajoute : « On sait par ailleurs que, lors des inventaires, les livres d'Heures étaient souvent comptés parmi les bijoux et l'orfèvrerie plutôt que parmi les ouvrages de lecture ».

29 — Ce pourrait être « peintes » ; mais, outre que la décoration du livre a été évoquée aux deux vers précédents, nous penchons plutôt pour « cousues ». *Poindre* (« piquer ») s'emploie pour « coudre », « broder », même si Godefroy, VI, 251 b, cite des exemples venus de l'habillement, de la tapisserie, de la cordonnerie, et non de l'art de la reliure.

De fin drap d'or tresbien couvertes ;
Et quant elles seront ouvertes,
Deux fermaulx d'or qui fermeront,
Qu'adonques ceuls qui les verront
Puissent par tout dire et compter
Qu'om ne puet plus belles porter. [30]

Nous sommes au Quinzième chapitre du *Miroir de mariage*, un long poème (12 103 vers) composé par Deschamps sous le règne de Charles VI, entre 1381 et 1389 environ, et resté inachevé [31]. Dans la délibération à laquelle s'adonne Franc Vouloir, perplexe sur la question de savoir s'il lui faut se marier ou non, ce développement relève de l'argumentation *contra*, sous un titre dès l'abord éloquent : *Des charges qui sont en mariage pour le mesnage soustenir avec les pompes et grans bobans* («manières vaniteuses») *des femmes* [32]. C'est un extrait de l'épître par laquelle Répertoire de Science renseigne Franc Vouloir pour sa gouverne et à sa demande. Une femme est insatiable, doit-on croire, en fait de bijoux, parures, vêtements de prix, objets de toilette et généralement de tous articles de luxe. C'est un grand embarras pour le mari qui pourrait dire comme un personnage de Jean Régnier (dans un autre contexte), tout à la fin des *Fortunes et Adversitez* (soit une cinquantaine d'années après ce *Miroir de mariage*) : « Je suis celluy qui porte la bourcette » [33]. Il est vrai qu'au superflu, ou au somptuaire, Deschamps adjoint, pour accroître la dépense, le nécessaire, c'est-à-dire une liste d'ustensiles de ménage et de meubles [34]. Il répercute par là des textes tels que *Li Fabliaus qui devise* («énumère») *les outieus* («les ustensiles») *de l'ostel* [35], ou reprend sa chanson royale CCCXL ou sa ballade MCCCCLI [36]. Il se plaît non seulement à exercer son humeur satirique aux dépens des femmes, mais encore à dépeindre la vie familière de son temps ; il ajoute le réalisme de la touche pittoresque au parti pris antimatrimonial. Au demeurant, quelle épouse,

30 — Ces vers sont cités par P. Rézeau, *ouvrage cité*, tome I, p. 5, n. 1 ; le critique les introduit en parlant du « témoignage un peu misogyne d'E. Deschamps, qui s'en prend à la coquetterie des belles Parisiennes ».

31 — *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, Paris (S.A.T.F.), tome XI (par Gaston Raynaud), 1903, pp. 164 sq.

32 — *Idem*, tome IX, 1894, p. 42. Nous avons, cité les vers 1311-1322, pp. 45-46.

33 — *Les Fortunes et Adversitez* de Jean Régnier, texte publié par E. Droz ; Paris (S.A.T.F.), 1923, pp. 224-225.

34 — Par exemple vers 1342-1382.

35 — Chantilly, Musée Condé, 1578, fol. 204 a - 205 d ; édition G. Raynaud, *Romania*, 28 (1899), pp. 49-60. Autre copie : Paris, Bibl. Nat., fr. 12483, fol. 217 a 218 a ; édition Jubinal, *Nouveau recueil de contes...*, II (1842), pp. 162-169.

36 — *Œuvres complètes, édition citée*, tome III (par de Queux de Saint-Hilaire), 1882, pp. 54-55 ; VIII (par G. Raynaud), 1893, pp. 137-138.

sans ces meubles, provisions et ustensiles, oserait se prétendre sans honte maîtresse de maison ? Bref, l'utile et l'agréable dont rêve la femme attirent à elle trois grands maux : l'orgueil, l'envie et la luxure[37], et le livre d'Heures, on l'a constaté, n'échappe pas à cet attrait du luxe.

Dans l'inventaire des objets dont cette dame entend être pourvue, les Heures sont enregistrées juste après les accessoires destinés au soin de la chevelure ; on les envisage tout aussi indispensables et de « soutil ouvraige » que ces articles de tabletterie que sont « pigne », « tressoir » (« diadème ») et « miroir »[38]. Trois fois leur évocation mentionne l'or, employé par la peinture, le tissage et la joaillerie. On ne saurait mieux afficher son goût pour le matériau de prix finement travaillé. Ce goût doit manifester le « noble paraige » ; il est aristocratique, en effet : par exemple, depuis Charles V, on habillait les livres de luxe destinés aux princes d'étoffes précieuses plutôt que de cuir (cette habitude allait se maintenir jusqu'au règne de François Ier). Et les cinq derniers vers de la citation sont des plus instructifs. On *porte* des Heures comme un rehaut de parure, un élément de coquetterie ; les ouvre-t-on (à l'église, ou dans la chapelle), c'est pour ne pas oublier l'effet que produisent « Deux fermaulx d'or qui fermeront ». On ne saurait mieux considérer dans sa matérialité le livre, sorte de coffret luxueux au contenu précieux qu'on *defferme* (pour reprendre un mot médiéval) plutôt qu'on ne l'ouvre, signe extérieur de richesse conforme à l'idée qu'on se fait d'un état social élevé, objet d'art exhibant l'immodestie de la dépense, chef-d'œuvre bibliophilique mué en attribut de séduction. Cette jeune dame a bien compris que la meilleure manière de n'être plus envieuse est d'être enviée ; entend-elle se faire offrir un livre d'Heures, ce n'est pas pour le lire, mais pour être vue[39].

L'auteur exagérerait-il, et, par une sympathie naïve, le commentateur ? Il faut croire que, sous le règne de Charles VI, cette coquetterie n'était pas l'exception, et que les élégantes trouvaient à l'église un public et un théâtre propices à l'exercice de la fausse ingénuité[40].

37 — Pour l'orgueil (social), vers 1280-1290, 1312-1313 ; pour l'envie, vers 1256-1261 et 1274-1276 ; pour la luxure (ou du moins l'incitation au désir), voir le bon usage du décolleté de la robe : vers 1422-1428 de ce *Miroir de mariage*.

38 — Vers 1306-1310.

39 — Pour confirmation, voir seulement le titre et les premiers vers du chapitre XLIII de ce même *Miroir de mariage ; édition citée*, p. 136.

40 — Un exemple, extrait il est vrai du genre mi-satirique mi-narratif, ce qui permet d'ailleurs de renouer avec notre note 18. « Et va la dame a l'eiglise et le gallant y est, passé a trois heures, en bonne devocion, Dieu le scet. Il se tient en lieu ou honte lui seroit s'il ne venoit donner l'eaue benoiste a la dame et aultres femmes d'estat qui sont avecques elle et elles l'en mercient, mais le pouvre homme leur feroit bien plus grand service, s'il pouoit et il leur plaisoit. Il advise que la dame demoure soullete en son banc, qui dit ses heures et est bien tiffee ("bien mise") proprement a son pouoir et se contient doulcement come ung ymage. Il se approu-

Sur ce point, Christine de Pizan a le courage de défendre, au nom de la raison, «le dévot sexe des femmes»[41]. Dans *Le Livre de la Cité des Dames* (composé entre décembre 1404 et avril 1405), Raison, interrompue par l'«altercation» de Christine (qui rapporte la malignité d'un propos masculin), défend ainsi la dévotion et la charité qui font l'honneur du sexe féminin:

> «Mais tu les puez bien veoir a tres grans tourbes et a grans presses par ses eglises aux sermons et aux pardons tenans Pater Nostres et Heures». — «Tout en est plain voire, Dame», dis je, «mais ces hommes dient qu'elles y vont cointes et jolyes pour monstrer leur biauté et attraire les homes a leur amour». Responce: «Ce seroit chose a croire, amie chiere, se on n'y veoit ne mes les jeunes et jolies. Mais se tu y prens garde, pour une jeune que tu y verras, vint ou trente vielles de simple habit et honneste en y voit on converser es lieux de devocion. Et se devocion est es femmes, semblablement n'y deffault mie charité: car qui visete les malades, les reconforte, secuert aux povres, cerche les hospitaulx, ensevelist les mors? Il me semble que ce sont les œuvres des femmes, lesquelles œuvres sont les traces souveraines que Dieu commande a suivre.»[42]

Admirable illustration du dévouement féminin. Voici le personnage de la dévote, à peine une silhouette esquissée par ses attributs: patenôtres et Heures. Puis Raison réfute une calomnie misogyne plus imprégnée qu'on ne croirait de souvenirs littéraires qui remontent à Jean de Meun et passent par les *Lamentations de Matheolus*[43] sans avoir été désapprouvées par Deschamps, selon lesquels les assemblées religieuses prêtent en effet à la démonstration d'élégance et à l'exercice de séduction. On eût aimé pourtant entendre Raison défendre la dévotion féminine en citant aussi de jeunes femmes à la contenance

che d'elle et parlent ensemble, mes elle ne lui vieult rien accorder et ne vieult rien prendre de lui, mais tourjours elle lui respond en telle maniere qu'il cognoist bien que elle le ame bien et que elle ne craint que deshonneur, dont il est bien aise». Le problème trouve sa solution deux pages plus loin, c'est-à-dire la nuit suivante: «Ilz accordent leur chalumeaulx et entreprennent de leur donner de bon temps». *Les .XV. Joies de mariage* (aux alentours de 1400), publiées par J. Rychner, Genève-Paris, 1967, pp. 44-45 et p. 47: *La Quinte Joye*, lignes 393-408 et 486-488 (ajouter la note 5/487, pp. 159-160).

41 — L'expression vient de la strophe XVII de son *Oroison de Nostre Dame*.

42 — I, chapitre X. Edition M. Curnow, thèse Vanderbilt University, 3 vol., 1975, pp. 655-656.

43 — M. Curnow, *édition citée*, p. 1052, se réfère au *Roman de la Rose* de Jean de Meun, vers 9033-9038: «Por ce portent eus les cointises As quaroles et as eglises Car ja nulle ice ne feïst S'el ne cuidast qu'en la veïst Et que por ce plus tost pleüst A ceus que decevoir deüst»; aussi aux *Lamentations*, II, vers 947-950: «Les femmes quierent les eglises; Parees de diverses guises S'en vont monstrant parmi la voye: Chascune veult bien qu'en la voye».

modeste. On peut en conclure que la coquette aux Heures était à l'époque un type réel. Quant au reste du propos, les textes contemporains en français l'illustrent apparemment si peu... Dévotion et charité féminines, sans doute, n'ont pas d'histoire. Le Moyen Age s'était-il accoutumé lui-même à ne pas faire de bonne littérature avec de bons sentiments ?

Il est cependant deux poètes du XV^e^ siècle pour confirmer, plus de cinquante-cinq ans après ce livre de Christine de Pisan, l'observation de Raison. Le premier est Villon, à la faveur du texte connu depuis Marot sous le titre de : *Ballade (...) pour prier Nostre Dame*[44]. Celle-ci, dans le *Testament*, prend place après le premier mouvement, celui des « Regrets », alors que l'œuvre vient de prendre un nouvel essor maintenant conforme à son sujet : la mère est citée en deuxième lieu, après le « plus que pere » et avant l'« amie ». Le huitain annonçant la pièce présente à la fois la légataire et l'opportunité du legs. Il associe à deux reprises le qualificatif de « povre » à la destinataire : « povre mere », qui rime avec « amere » (exactement « douleur amere ») — expression qui convient pour toute mère et s'applique si bien à la Vierge et à sa Compassion, puis « povre femme »[45]. Un type moral, et social, se dessine, que le poème suivant va mettre en œuvre, et plus précisément mettre en scène. Image étonnamment moderne, dont la familiarité avait frappé par exemple David Kuhn :

> Ces vieilles, en crêpe et dentelles et humble laine noire, agenouillées devant l'autel Notre-Dame où les bougies font miroiter deux ex-voto, les mains nouées sur le prie-dieu rendues bosselées et nerveuses par l'âge et la ferveur, comme si leurs chapelets, si longtemps serrés, s'étaient enfin faits chair... »[46]

Peut-être faudrait-il mesurer à quel point cet effet de modernité, ou cette illusion d'optique, résulte du refus de la poésie mariale contemporaine, et au prix de quelle rupture le parti pris de naturel se substitue à l'exercice de convention. Cependant, ce parler simple, cette humilité qui verse dans l'auto-dépréciation, cette croyance naïve aux artifices de la peinture, tout cela représente une foi d'enfance qui, à défaut d'imposer un modèle théologique ou simplement spirituel, explore logiquement les aspects d'un type qui relève aussi d'une certaine convention, puisque la « povreté » de cette femme est non seulement sociale, mais encore affective et intellectuelle : la mère du clerc

44 — *Testament*, vers 873-909.
45 — Vers 865 et 872.
46 — *La Poétique de François Villon*, 1967, Librairie Armand Colin, p. 43.

est démunie, « ancïenne » et illettrée. Toujours est-il que ce type inoubliable, et cette Ballade célèbre, détruisent (provisoirement) les poncifs que supposait le portrait de la dévote aux Heures[47].

L'autre auteur, c'est Martial d'Auvergne qui, parisien lui aussi[48], a très probablement lu Villon et, sous le règne de Louis XI également, entre 1466 et 1483, rédige ses *Matines de la Vierge* à trois nocturnes, c'est-à-dire à neuf Psaumes et à neuf Leçons. Cette œuvre peut passer pour une amplification littéraire de l'Office liturgique de la Vierge. Au cours de la *Septiesme Leçon*, où l'auteur approfondit son interrogation sur les misères du siècle, on découvre l'évocation suivante, présentée pour ainsi dire en abîme[49] :

> Je reguarde ses povres famellectes
> En ces moustiers avec leurs chandelletes
> Vous supplier et prier humblement
> Tout [a] jenoilz, soubz le bras leurs ourectes
> En vous disant leurs prieres secrectes,
> Puis au lever faire un gemissement
> Et telle foiz un grant embrassement
> Comme desja s'el parloyent clerement
> A vous, Vierge, de leurs bonnes emplectes.
> Et toutefoiz c'est lors comm[un]ement
> Qu'el (...) ont aprés plus de dueil et tourment,
> Ainsin vos jeuz et esbatz vous en faictes.
>
> vers 4868-4879[50]

47 — Au demeurant, les *Heures* n'apparaissent pas dans le *Lais*, ni dans le *Testament*. Parmi les livres religieux, Villon, excluant le bréviaire réservé aux prêtres, choisit, plutôt que le livre d'Heures, le Psautier — non par effet d'archaïsme, mais pour le citer en latin. Ainsi (*Testament*, huitain VI, vers 45-48) : « Ou psaultier prens, quant suit a mesme, Qui n'est de beuf ne cordouen, Le verselet escript septiesme Du psëaulme *Deus laudem* » (édition J. Rychner et A. Henry, p. 26). L'inspiration du poète est aussi livresque, au sens le plus noble que ce mot pouvait avoir pour un clerc lettré ; qui plus est, comme le recueil évoqué n'est relié « ni de cuir de boeuf ni de cuir de Cordoue », l'auteur est censé le citer de mémoire. — Ailleurs, au huitain CXLV du *Testament*, Villon (s'adressant à son lecteur, ou à son clerc Fremin, ou à lui-même), esquisse un portrait des dames dévotes (de Paris) : « Regarde m'en deux, troys assises Sur le bas du ply de leurs robes En ces moustiers, en ces eglises ; Tire t'en pres et ne te hobes ; Tu trouveras la que Macrobes Oncques ne fist telz jugemens. Entens, quelque chose en desrobes : Ce sont tous beaux enseignemens ». (vers 1543-1550 ; *édition citée*, p. 121). Une attitude prise sur le vif, et la promesse d'un régal pour une oreille indiscrète. De livre d'Heures, point : il est vrai que Villon, avec une ironie taquine, s'en tient à fournir un épilogue à la Ballade qui précède, composée sur le refrain : « Il n'est bon bec que de Paris ».

48 — Il est né entre 1430 et 1435, dans l'Ile de la Cité : il est strictement contemporain de Villon, et probablement plus parisien que lui.

49 — Le propos s'adresse, naturellement, à la Vierge.

50 — Edition Y. Le Hir, Paris-Genève, 1970, p. 143.

Au chapitre du recours à la Vierge, ces humbles dévotes que l'auteur observe dans les églises parisiennes sont devenues un type, le plus commun peut-être, et le plus expressif. S'il ne livre pas le secret d'une confidence dont la sincérité lui paraît évidente, Martial complète et nuance le portrait que suggérait Villon. Il précise une contenance, celle que donnent chandelles et heurettes, note l'attitude de la supplique et repère les gestes de la familiarité confiante. Un douzain de décasyllabes suffit, où l'emploi réitéré du diminutif d'apitoiement dit assez le statut médiocre de ces femmes, une strophe d'Hélinant qui, se refermant sur elle-même par le renversement des rimes, inclut pour conclusion le doute sur l'exaucement espéré d'une prière toute de simplicité.

Avec ces deux évocations d'humbles paroissiennes, vieilles ou non, munies ou non de leurs Heurettes[51], mais qui s'adressent à la Vierge et qui savent la prier, Martial et Villon donnent raison à Christine de Pizan. Justement, s'ils sont tous deux moralistes, ce n'est pas en l'occurrence pour affiner et mettre à jour la caricature conventionnelle du tempérament féminin — l'âge et l'état social des modèles qu'ils mettent en scène le leur interdisent — mais en représentant les dispositions naïves de ces âmes dévotes. C'est pourquoi tous deux composent leurs portraits avec une émotion tendre, rare malgré tout chez Villon (mais il songe à sa mère), et plus habituelle chez son successeur, moraliste bienveillant et par bien des aspects résigné, qui n'hésite pas, pourtant, en présumant l'inefficacité des suppliques, à frôler le blasphème.

Villon puis Martial donnent vie et voix au pauvre en s'exprimant par lui et pour lui. Autrement dit, ils envisagent à leur manière une sociologie de la dévotion, non pas en raillant la propension de la classe aisée à une pratique ostentatoire et superficielle, mais en favorisant auprès de la divinité la démarche de ces êtres qui « n'ont de quoi ». Leur générosité se mesure à ce désir de réparation spirituelle de l'insignifiance sociale. Et peut-être tous deux œuvrent-ils ainsi, plus nouvellement qu'on ne croit, à léguer au moyen de ces personnages une image de la dévotion populaire.

51 — Il n'y a pas de contradiction entre l'humilité sociale et la possession d'Heures — plus précisément d'Heurettes, comme le laisse entre notre note 24. Mais la vente à bon marché de ce genre d'ouvrages a existé avant l'époque des incunables et des imprimés. L'étude codicologique a montré que même la fabrication des Heures manuscrites de moyen et petit format donnait lieu à des techniques d'exécution rapide telles que le procédé d'*imposition* repris plus tard par les compositeurs typographes ; cette façon de faire concernait évidemment les livres répandus à un grand nombre d'exemplaires. Voir Ch. Samaran, « Contribution à l'histoire du livre manuscrit du Moyen Age. Manuscrits imposés et manuscrits "non coupés" ». *Comitato internazionale di scienze storice. V^e Congresso Internazionale*, Florence, p. 88 sq.

Le type de la jolie dévote aux Heures, que critiquait le moraliste (misogyne) au temps de Charles VI aurait-il vécu, avant de renaître au Grand Siècle sous les traits chiffonnés de la prude chagrine ? Certes non. La mode féminine, sous Charles VIII et Louis XII manifeste une vitalité toujours aussi persuasive, et le livre d'Heures se porte si bien qu'il continue de faire envie. Alors le diable veille. D'ailleurs, comme dit Henri Pourrat dans un de ses contes, « L'autre n'est jamais loin »[52]. Il suffit pour le constater de consulter *Le Livre de la Deablerie* d'Eloy d'Amerval. Ce dernier, pour s'intéresser au diable, est naturellement un clerc, et même un « venerable prestre plain de prudence » originaire du Nord et exerçant son ministère à Sainte-Croix d'Orléans ; comme un clerc, les longueurs ne le rebutent pas (le sujet y portait), ni le travail de longue haleine : son *Livre*, imprimé pour Michel Le Noir, à Paris, en 1508 ; comprend 20 798 octosyllabes. On peut utilement en faire son livre de chevet depuis l'édition procurée en 1991 par Robert Deschaux et Bernard Charrier[53] : on y prend conscience de la *deablerie*, c'est-à-dire du pouvoir maléfique de Satan et de sa malfaisance, et plus précisément, comme l'annonce le titre d'une nouvelle édition que devait en donner Michel Le Noir entre 1510 et 1520, on s'y instruit « de tous les maulx que les mondains font selon leurs estatz, vacations et mestiers »[54].

Au *Livre de la Deablerie*, la coquette aux Heures fait sa rentrée dans un ensemble de chapitres bien entendu consacrés aux femmes[55] ; précisément, il s'agit d'une sorte de hors-d'œuvre inséré entre deux développements où ces « gracieuses »[56] sont présentées dans des attitudes au moins frivoles, quand ce n'est blâmables, en compagnie de leurs « mignons »[57], à table pour le « dîner » (de midi), puis au divertissement de la danse qui suit la « refection »[58]. Elles rendent grâces à Dieu, après le repas, mais pas toujours : il est vrai, dit l'auteur, qu'elles ont « fait leur devocion »[59] dès le matin. Et c'est à partir de cette mention que par association d'idées, en quelques dizaines de vers, Eloy d'Amerval, prêtant sa voix à Satan qui dialogue savoureusement avec Lucifer, étudie le comportement de ces « demoisel-

52 — *Le Secret des compagnons*, Gallimard, 1937, p. 123.
53 — Genève, 1991, « Textes Littéraires Français », 406 ; 779 pages.
54 — *Idem*, p. 9. Sur l'auteur, voir pp. 22-24 ; pour une analyse de la *deablerie*, voir R.Deschaux, « *Le livre de la deablerie* d'Eloy d'Amerval », dans *Le Diable au Moyen Age*, Senefiance n°6, Aix-en-Provence, 1979, pp. 183-193.
55 — Livre II, chapitres 48 à 62 ; voir édition, pp. 16 et 46-47.
56 — Vers 8005.
57 — Vers 8008 et 8061.
58 — Vers 8059.
59 — Vers 8022.

les» à l'église. Voici le passage qui, pour être long, gagne à être cité intégralement :

Car deux et deux en quelque eglise
De leur bien se sont transportees
Et leurs belles heures portees
Gentement soubz le ply du bras
En faisant du fatrin fatras
Ausquelles heures voulentiers,
Ou a la fois soubz leurs baudriers
Pendent leurs belles patenostres.
Brief, les mignonnes seront nostres,
Si je puis ; pourquoy me plaist bien
De t'en dire beaucoup de bien.
Aussi pour tenir ma promesse
Je te dy qu'en oyant la messe,
Il les fait beau veoir barboter
En leurs heures et marmoter
Comme cingesses et marmos,
Voire et n'en sçavent pas deux mos
Les plusieurs ; n'en fay point doubtance,
Mais il fault faire contenance.
Et puis au saillir de l'eglise,
Vont prendre de commune guise
De l'eaue benoiste aux benoistiers,
De quoy je me ry voulentiers ;
Car ma fringuante damoiselle,
Faignant la getter dessus elle,
La gette si loing par derriere
Qu'elle chiet dessus sa chamberiere.
Croy que j'enten bien sa finesse,
Combien pourtant que c'est saigesse ;
Car, quant sur soy la getteroit,
Son fin chapperon gasteroit,
Lucifer, cela va sans dire.

Il est pour ainsi dire une tenue du matin de rigueur pour ces élégantes, avec leurs accessoires de piété de mode. On les voit arborer, comme chez Christine (à l'hiver de 1404-1405, soit un peu plus d'un siècle plus tôt) et comme chez Rabelais encore, à l'automne de 1432, dans *Pantagruel* (soit près d'un quart de siècle plus tard)[60], des patenôtres, ce chapelet dont on sait qu'il peut être précieux[61] et qu'elles

60 — Voir *supra*, notre note 18.

61 — Presque au hasard : apprécier la collection de patenôtres que possédait Charles d'Orléans (P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans*, Champion, 1969, pp. 473-474). Il est significatif que ces accessoires soient inventoriés parmi les bijoux.

font pendre à leur ceinture, sans oublier (avec un port qui précise celui qu'indiquait Martial) ces Heures, élégamment serrées sous leur coude. Ce sont évidemment des personnes de la bonne société, puisqu'Eloy parle de «belles Heures».

Comment les choses ne se gâteraient-elles pas, au moment d'user par contenance de ces «belles Heures»? On s'aperçoit alors que l'attitude de ces demoiselles n'est que grimaces, momeries, singeries — et c'est Satan, un expert en la matière, qui s'en avise. Mimiques hilarantes, jeu hypocrite de qui ne connaît pas son livre d'Heures et fait semblant de prier, et cependant tente de donner le change vainement sous l'œil du diable à qui rien n'échappe et qui les démasque: feindre en pareil domaine facilite évidemment peu le salut.

Ce sont des simagrées qui continuent au sortir de l'église, avec la dérision désinvolte d'un autre rite pieux: faisant mine de se signer, en accord avec les usages, on expédie l'eau bénite loin derrière soi, et par une précaution utile suivant la norme de la coquetterie: fin chaperon vaut mieux que signe de la croix.

Voilà comment Eloy d'Amerval développe les évocations qu'on avait rencontrées jusque-là. La précision du tableau, la fresque vivante de la société, la touche de truculence, autant de mérites par lesquels l'ouvrage, sorti de l'écritoire d'un prêtre, visait à se rendre utile en raillant les ridicules.

A l'évidence, on peut croire que le ministère du prêtre de Sainte-Croix explique l'ampleur d'un livre — qualifié curieusement et avec modestie de «libelle»[62] — mais dont la rédaction aura demandé beaucoup de temps: l'auteur, dans le *Prologue* (c'est-à-dire, comme il sied, au moment d'en avoir fini), rapporte comment l'idée lui en est venue, au cours d'un songe révélateur, «Il y a des ans plus de dix»[63]. La persévérance de cet effort trouve sa justification dans la valeur pédagogique et morale d'un ouvrage publié

> Pour tousjours quelque bien aprendre
> Et mieulx s'en garder de mesprendre.
>
> vers 225-226

Robert Deschaux et Bernard Charrier ont justement souligné que ce livre «(...) est mis sur le caractère pratique de l'enseignement promulgué»[64]. Eloy d'Amerval a beaucoup vu; mais la couleur de son art, la verve, le pittoresque, la vérité du trait saisi sur le vif, s'ils témoi-

62 — Le mot figure à la rime du vers 195.
63 — Vers 46.
64 — Page 26 de l'édition.

gnent d'une longue habitude de l'observation et, pour ainsi dire, de la discipline de la lucidité, sont aussi les gages d'efficacité de l'homélie.

Cependant ce livre parle de son époque : il est d'une certaine façon parcouru, comme en filigrane, par le motif de l'aisance conquise, ou recouvrée, avec, pour corollaire social, cette ostentation qui résulte de l'afflux d'argent. C'est ainsi qu'entre la jeune coquette du *Livre de la Deablerie*, dont la parure se complète d'articles de luxe notamment dévots, et les pauvres femmes pieuses dépeintes par Villon et Martial d'Auvergne, la dissemblance morale s'ajuste à une disparité sociale de sens inverse, qui correspond à une donnée historique. Les deux œuvres publiées sous le règne de Louis XI, et tellement sensibles, l'une comme l'autre, à la permanence de la pauvreté, reflètent presque emblématiquement l'inégalité sociale que ne manquait pas de maintenir ou d'aggraver la renaissance de la prospérité au soir ou dès le lendemain de la Guerre de Cent Ans, alors qu'Eloy, sous le règne de Louis XII, observe le cas échéant un milieu qui vit dans une opulence facile. La différence entre les portraits ne repose pas du tout sur une opposition de la ville à la campagne : Martial d'Auvergne, comme Villon, est un poète de Paris, qui donne volontiers la parole aux indigents citadins.

Mais Eloy d'Amerval est un moraliste modéré qui ne trouve pas, loin s'en faut, partout à redire. Il se plaît à insister, lorsqu'il distingue entre le bon grain et l'ivraie, et ne s'emporte nullement à confondre la véritable dévotion des femmes avec les manières de ces jolies bourgeoises à chaperon. Différence d'autant plus notable qu'elle est relevée par un Satan qui s'en morfond et s'y résigne, non sans que Lucifer enrage[65] :

> Toutes femmes en temps et lieu
> Pevent bien sans offenser Dieu,
> Comme dessus j'ay dit des hommes,
> Estre honnestes pour toutes sommes
> Et atournées bien en point,
> Mais qu'orgueil ne s'i trouve point.
> Jamais pour cela, Lucifer,
> N'en descendront en nostre enfer,
> Car sur elles n'a que redire ;
> Pourquoy je n'en puis nul mal dire.
>
> vers 7291-7300.

65 — Sur les relations « humaines » de ces diables et sur leur personnalité haute en couleur, on lira avec profit (et agrément) l'article déjà cité de Robert Deschaux (*Senefiance*, n°6 : notre note 54).

Il est intéressant de souligner que la parure féminine, l'atour qui rehausse la grâce ne sont pas automatiquement répréhensibles, fût-ce aux lieux de la dévotion collective. Eloy connaît fort bien la nuance qui transforme l'élégance en séduction, comme celle qui sépare la piété — exigeant non pas l'austérité du vêtement, mais son honnêteté — de la démonstration qu'on n'appelle pas encore la «dévotion de place»[66]. C'est le lieu d'apprécier l'importance qu'avaient prise à l'époque les traités religieux destinés aux laïques pieuses de tous états. Geneviève Hasenohr en a rendu compte, dans une enquête portant sur les années 1480 à 1520:

> «Le nombre des écrits ascétiques et spirituels destinés à des femmes vivant dans le siècle, quels que soient leur statut et leur condition, ne cesse de croître, car il y eut une véritable pastorale du laïcat féminin, dont il importait, d'ailleurs, de modeler le mode de vie sur celui des nonnes.»[67].

La piété féminine continue d'être associée au livre. On peut présumer qu'ici, les modèles de sainteté dévote ne faisaient pas défaut. L'iconographie de l'époque témoigne que la représentation de la prière prend souvent la forme d'un exercice de lecture. Le livre est un attribut de Catherine d'Alexandrie, conformément à la légende de cette sainte. Quant à la Vierge... Combien d'enluminures, puis de gravures, et de tableaux de chevalet montrent Marie surprise par la visite de l'Ange durant qu'elle méditait dans son cœur les paroles d'un livre? Quel livre, au regard des contemporains, sinon ses Heures? Or cette image, présentant en abîme, lorsqu'elle est une illustration de livre, le caractère édifiant de la lecture et l'attitude exemplaire de la lectrice, vient réconcilier l'humilité de la dévotion avec la beauté juvénile.

Gérard GROS

66 — C'est Cléante qui, espérant encore dessiller les yeux de son beau-frère, fustige les « dévots de place » (*Tartuffe*, acte I, scène 5, vers 360). L'hypocrisie qu'il dénonce n'est évidemment pas la même que celle des coquettes aux Heures.

67 — « Aspects de la littérature de spiritualité en langue française (1480-1520) ». *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, LXXVII, 1991, pp. 29-43 — ici p. 31.